

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mercredi 14 octobre 2020 Par suite d'une convocation en date du 08 octobre 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 14 octobre 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Délibération n°D_2020_10_14_06</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Devis présenté par Energie et Services de Seyssel pour le raccordement d'un coffret de prises route de Villard (opération n°20/437/RCI)

Suite au conseil municipal du 13 août dernier au cours duquel il a été décidé de prendre attache auprès d'Energie et Services de Seyssel pour l'obtention d'un devis pour la mise en place d'un coffret électrique d'alimentation sur la plate-forme de la Fruitière afin de permettre le stationnement de camions-restaurants, Monsieur le Maire présente le devis n°20/437CO/RCI du 1^{er} octobre 2020 transmis par Energie et Services de Seyssel.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal :



* **APPROUVE** le devis n°20/437CO/RCI du 1^{er} octobre 2020 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	4 028.77 €
TVA 20.0% :	805.75 €
Montant total T.T.C. :	4 834.53 €

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

* **DIT** que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 1-6 OCT. 2020 Et de la publication le : 1-6 OCT. 2020</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 1-6 OCT. 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p> 
--	--